



## DEMANDE DE GARANTIE DE DEFICIT

**SAISON:**

### **THEATRE :**

**Direction :**

**Numéro de licence :**

**Nombre de places :**

**Prix moyen :**

### **LE SPECTACLE:**

**Titre:**

**Nombre de représentations:**

**Le théâtre est seul producteur**

**Le théâtre est en coproduction**

**Le théâtre est en co-réalisation**

**Part du théâtre :**

(Cochez la case correspondante)

**Date 1ère représentation:**

**Nombre de représentations par semaine:**

**Auteur(s) :**

**Adaptateur(s) :**

**Metteur en scène :**

**Décorateur :**

**Nombre d'interprètes:**

**(Remplir l'annexe 2 pour détailler la distribution)**

### **LES AIDES DEMANDEES:**

**-Taux de garantie (cochez la case correspondante):**

#### **Taux normal (40%):**

Création française

Création étrangère

Reprise d'un spectacle éligible au taux de 40%, dans un délai de deux ans et dans le lieu de création d'origine, à conditions de satisfaire aux conditions exigées pour la reprise de la garantie

Reprise de plus de 10 ans d'une pièce française

Reprise de plus de 10 ans d'une pièce étrangère (une fois par saison)

Reprise d'un spectacle éligible au taux de 40%, dans un délai de quatre mois et dans un autre théâtre, à condition de satisfaire aux conditions exigées pour la reprise de la garantie

#### **Taux réduit (30%):**

Reprise de moins de 10 ans d'une pièce française

Reprise de moins de 10 ans d'une pièce étrangère

Création ou reprise d'une deuxième pièce étrangère

Reprise d'un spectacle éligible au taux de 30%, dans un délai de deux ans et dans le lieu de création d'origine, à conditions de satisfaire aux conditions exigées pour la reprise de la garantie

Reprise d'un spectacle éligible au taux de 30%, dans un délai de quatre mois et dans un autre théâtre, à condition de satisfaire aux conditions exigées pour la reprise de la garantie

**- Allocation montage:**  **(Taux à préciser)**

**- Aide à l'emploi:**

Artistes

Nombre:

Techniciens

Nombre:

## MONTAGE

( Se reporter à l'annexe 1 pour les postes plafonnés (\*) )

FRAIS TECHNIQUES ET DE PUBLICITE	Montants
Décors	
Mobiliers / Accessoires	
Costumes	
Perruques	
Location matériel électrique supplémentaire et sono	
Enregistrement musique de scène et bruitage	
Salle de répétition	
Assurance pré-production	
Publicité (*) :	
<b>SOUS-TOTAL I</b>	
<b>FRAIS DE PERSONNELS (Charges comprises):</b>	
<b>Précisez le nombre de semaines de répétitions</b> <input type="checkbox"/>	<b>Montants</b>
Décorateur (*) :	
Costumière (*) :	
Eclairagiste (*) :	
Chorégraphe (*) :	
Salaires de répétitions et charges (dont répétiteur) :	
Salaire metteur en scène (*) :	
Salaire assistant metteur en scène (*) :	
Avance pourcentage metteur en scène (*) :	
Heures supplémentaires techniciens permanents et salaires techniciens supplémentaires :	
<b>SOUS-TOTAL II</b>	
<b>TOTAL MONTAGE (I+II)</b>	
Pour les salles jusqu'à 500 places	
Taux d'allocation montage:	
<b>TOTAL MONTAGE HORS ALLOCATION</b>	

## **ANNEXE 1**

### **Plafonds applicables à certains postes du budget de montage**

#### FRAIS TECHNIQUES ET DE PUBLICITE :

Publicité : ≤ 250 places :	30.000 €.
251 à 500 places :	50.000 €
501 à 800 places :	80.000 €
> 800 places :	100.000 €

#### FRAIS DE PERSONNEL :

\*Pour les postes "Décorateur", "Costumière", "Eclairagiste", "Chorégraphe"  
(y compris éventuel(s) assistant(s) et charges sociales incluses) :

≤ 500 places :	1.525 €
> 500 places :	2.287 €

#### \*Salaire "Metteur en Scène" :

Plafond aligné sur le nombre total de services de répétitions (60 maximum) x 4 h au SMIC + charges

#### \*Salaire " Assistant(s) Metteur en Scène" :

Plafond par poste exprimé en salaire brut + charges (au prorata du temps de travail effectué) :

≤ 250 places :	1,5 SMIC mensuel
251 à 500 places :	2 SMIC mensuel
501 à 800 places :	2,5 SMIC mensuel
> 800 places :	3 SMIC mensuel

#### \*Avance pourcentage Metteur en Scène :

≤ 250 places :	2.500 €
251 à 500 places :	3.000 €
501 à 800 places :	4.000 €
> 800 places :	4.500 €

## EXPLOITATION

FRAIS TECHNIQUES, ASSURANCES ET PUBLICITE	Montants (1 représentation)	Montants sur ( ) représentations*
Frais de scène et de régie :		
Location matériel :		
Assurances :		
Publicité d'entretien :		
<b>SOUS-TOTAL I</b>		
<b>FRAIS DE PERSONNELS</b>		
<b>Artistes</b> (Détails à communiquer en annexe 2)		
Nombre de cachets fixes:		
Nombre de cachets au %: (Plafonnement du (ou des) cachet(s) le(s) plus élevé(s) à 12 % de la RN) (*)		
Charges sociales :		
Agents artistiques :		
<b>Metteur en scène</b>		
Minimum garanti ou % estimé (plafond 4% de la R.A.) (*) :		
Agessa :		
Agent artistique :		
<b>Décorateur/ Scénographe</b>		
Minimum garanti ou % estimé (plafond 2% de la R.A.) (*) :		
Charges sociales patronales (ou Agessa ou facture(s) HT) :		
<b>Costumière</b>		
Minimum garanti ou % estimé (plafond 1% de la R.A.) (*) :		
Charges sociales patronales (ou Agessa ou facture(s) HT) :		
<b>Eclairagiste</b>		
Minimum garanti ou % estimé (plafond 1% de la R.A.) (*) :		
Charges sociales patronales (ou Agessa ou facture(s) HT) :		
<b>Techniciens non permanents (Nombres: )</b>		
Salaires :		
Charges sociales :		
<b>Démontage :</b>		
Salaires :		
Charges :		
<b>SOUS-TOTAL II</b>		
<b>DROITS</b>		
Droits de suite :		
Droits voisins(préciser par écrit le mode de calcul):		
<b>SOUS-TOTAL III</b>		
<b>TOTAL EXPLOITATION (I+II+III)</b>		

\* Nombre de représentations à préciser.

(\*) RN : Recette nette = Se baser sur 70 % de la jauge financière (cf récapitulatif)

RA : Recette auteur = Se baser sur 85 % de la jauge financière (cf récapitulatif)



THEATRE EN ORDRE DE MARCHÉ (TOM)			
Barème	Nombre de places	Pour 1 représentation	Pour le nombre de représ. demandées
VALORISATION FERMETURE THEATRE (SELON BAREME TOM)			
Barème	Nombre de places	Nb de jours (plafond 15 jours)	Montant

## RECAPITULATIF

DEVIS
_ Montage (Hors allocation pour salles ≤ 500 places)
_ Exploitation :
_ Théâtre en ordre de marche :
_ Valorisation fermeture théâtre :
<b>TOTAL DEVIS</b>
<b>DEVIS/ REPRESENTATION</b>

JAUGE FINANCIERE
_ Prix moyen de place (*) :
_ Nombre de places :
_ Jauge théorique brute (JTB) :
_ Coefficient applicable :
<b>JAUGE FINANCIERE (JTB x COEFFICIENT) :</b>

(\*) tel que délivré par l'ASTP

**Le demandeur devra joindre à ce formulaire ses éventuels contrats de co-production et de droits de suite, ainsi que les contrats des artistes et, de techniciens supplémentaires. Il certifie sincères et véritables les renseignements fournis dans cette demande et ces pièces annexes.**

A,

le

**Signature du dirigeant ou de son représentant et cachet de l'Entreprise**

**N.B. Toutes les pages de ce document sont à parapher par le demandeur. Le devis doit être remis 15 jours avant la première représentation publique.**